

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Clermont-Ferrand, le 10/05/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CLERMONT-FERRAND**

6 cours Sablon - CS90129
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Téléphone : 04.73.14.61.00
Télécopie : 04.73.14.61.22

Greffé ouvert du lundi au vendredi
8h30-12h/13h-16h sauf vendredi 15h30

E21000047 / 63

Monsieur le Président de la communauté de
communes Mond'Arverne
Clermont côté sud
à l'attention de Johann Colin
ZA le Pra de Serre
63960 VEYRE MONTON

Dossier n° : E21000047 / 63
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet de modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune des
Martres-de-Veyre

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Alexis JELADE, Cadre d'entreprise, en retraite, demeurant 35 rue du Ruchon, PONT-DU-CHATEAU (63430) (tel : 04.73.83.13.30 ; portable : 06.20.98.28.95) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le greffier en chef,



Laurence FAYAT
Tél. : 04 73 14 61 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CLERMONT-FERRAND

10/05/2021

N° E21000047 /63

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 07/05/2021, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes Mond'Arverne communauté Clermont côté sud demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur le projet de modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune des Martres-de-Veyre ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alexis Jelade est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Mond'Arverne communauté Clermont côté sud et à Monsieur Alexis Jelade.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/05/2021

Le Président,



Philippe Gazagnes